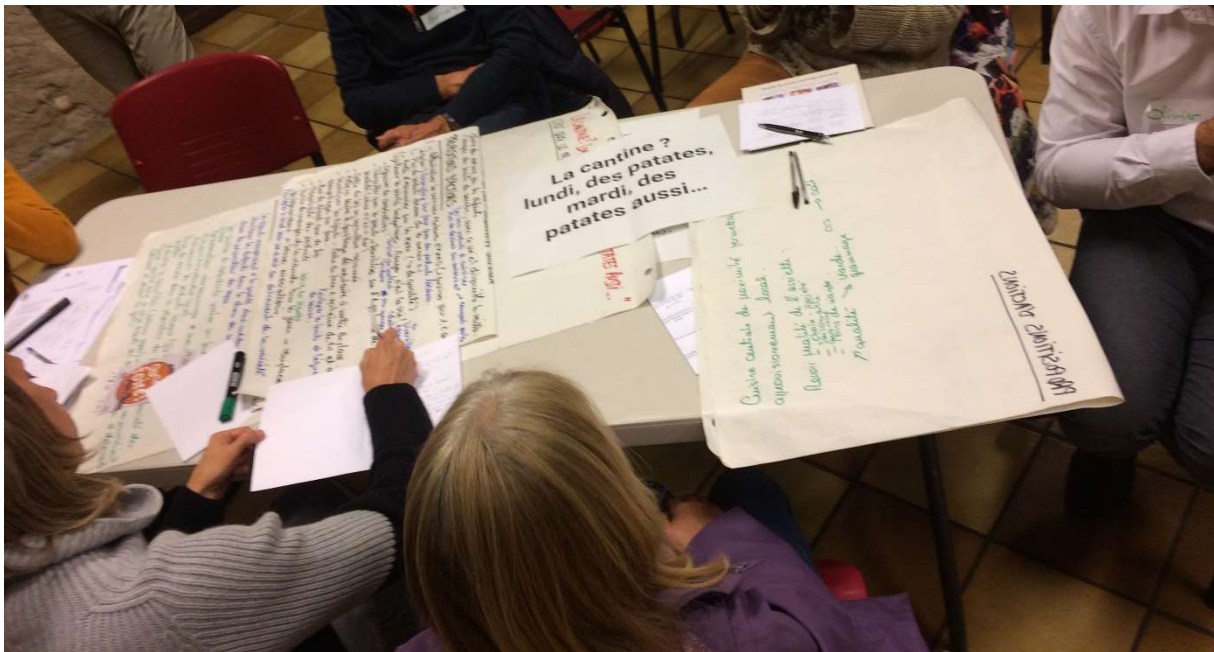


Comédie

La concertation dans les Projets Alimentaires Territoriaux en 8 questions



© PNR Vercors

Avec le soutien de :



Table des matières

Avant-propos	2
Note aux lecteurs	2
Qu'appelle-t-on concertation ?	3
La concertation dans les PAT en 8 questions	3
Question 1 : Pourquoi élaborer un Projet Alimentaire Territorial de manière concertée ?	3
Question 2 : Sur quoi peut porter la concertation dans les PAT ?	4
Question 3 : Comment faciliter le dialogue entre différents acteurs autour d'un Projet Alimentaire Territorial ?	4
Question 4 : Comment mobiliser les acteurs sur toute la durée du processus ?	5
Question 5 : Quels outils pour animer les différents temps de concertation, du diagnostic à la mise en œuvre des actions ?	7
Question 6 : Dans quelle mesure les décisions finales intègrent-elles les propositions de l'ensemble des parties prenantes ? Peut-il réellement y avoir co-construction ?	8
Question 7 : Quelles sont les ressources nécessaires pour mener une démarche participative dans le cadre d'un PAT ?	8
Question 8 : Quelle est l'échelle la plus pertinente pour construire un PAT de manière concertée ?	9

Comédie, 2021.

Rédaction : Marie Pagès-Gold (URCPIE Aura)

Relecteurs/contributeurs : Pierre-Yves Guihéneuf (Geysler), Julie Riegel (Geysler), Alexandra Villarroel (Muséum National d'Histoire Naturelle), Gaëlle Grattard (URCPIE AuRA)

Avant-propos

Ce document est issu d'une série de travaux entrepris par les membres de l'association Comédie sur la place de la concertation dans l'élaboration et la mise en œuvre de Projets Alimentaires Territoriaux.

Cette synthèse s'appuie en premier lieu sur un travail de recueil et d'analyse de retours d'expériences, réalisé dans le cadre du projet « Accompagner la transition alimentaire par l'expérimentation de démarches participatives dans des PAT locaux », porté par le PNR du Vercors en partenariat avec l'URCPIE AuRA, Grenoble Alpes Métropole et le PNR de Chartreuse, avec le soutien de la DRAAF. Trois démarches participatives ont été analysées par le biais d'entretiens semi-directifs menés auprès de différents acteurs, dont des collectivités (agents et élus), des acteurs du milieu agricole (agriculteurs, chambre d'agriculture), centres sociaux, habitants et associations. Ce travail a abouti à la création d'une plateforme en ligne de partage de ressources et de retours d'expériences sur la participation dans les PAT, consultable à l'adresse suivante : <https://wiki.agate-territoires.fr>. Les différents points abordés dans cette synthèse sont illustrés par des exemples publiés sur cette plateforme.

Ce document reprend également les questionnements et éléments de réponses recueillis lors du webinaire « La concertation dans la mise en place des Projets Alimentaires Territoriaux », organisé par Comédie le 6 juillet 2020. Il valorise les enseignements tirés de l'intervention de **Frederic Wallet**, économiste à INRAE-Agroparistech, Université Paris-Saclay, sur les enjeux de la concertation dans les PAT, des témoignages de **Fanny Crouzet** (chargée de mission Développement Durable à la commune de Seyssinet-Pariset), **Maud Simonet** (chargée de mission Développement Durable à la commune de Seyssins), **Lise Denat** (chargée de mission Agriculture de proximité – Pastoralisme au PNR de Chartreuse) et **Pauline Lattuca** (chargée de projets Collectivités à l'ALEC Montpellier Métropole) et des contributions des **participants du webinaire** (collectivités, associations, chercheurs).

Enfin, cette synthèse se base sur des entretiens réalisés avec :

- Ronan Le Velly, sociologue, enseignant-chercheur à Montpellier SupAgro et membre de l'UMR Innovation.
- Paul Mazerand, chargé de mission Economie agricole et alimentaire à Terres en Villes et animateur du RnPAT.
- Frederic Wallet, économiste à INRAE-Agroparistech, Université Paris-Saclay.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui, par leur témoignage et éclairage, ont contribué à la rédaction de ce document.

Note aux lecteurs

Cette synthèse repose sur l'analyse d'un petit nombre de projets alimentaires territoriaux, de leurs points forts et de leurs limites, tels que perçus par les acteurs interrogés. Les enseignements tirés de ces expériences ont ensuite été confrontés au regard d'experts et d'autres professionnels de la concertation et des PAT. Toutefois, il est à noter que ces éclairages ne sont pas nécessairement généralisables à tout territoire ou projet et cette note n'a pas ambition à constituer un guide méthodologique de la concertation dans les PAT. Elle a vocation à apporter des éléments de questionnement et d'éclairage pour les porteurs de projets soucieux d'associer les acteurs de leur territoire à une démarche de PAT.

Qu'appelle-t-on concertation ?

Dans ce document, le terme « concertation » désigne la co-construction, avec l'ensemble des acteurs concernés, d'une vision commune de l'avenir de l'alimentation sur un territoire et de propositions d'actions pour répondre aux enjeux et problématiques identifiés collectivement. La concertation se distingue d'autres modes de participation : l'information, qui vise à apporter des informations aux acteurs, par exemple sur le diagnostic agricole et alimentaire ou le plan d'action ; la consultation, qui a pour objectif de recueillir l'avis des acteurs sans qu'il y ait un échange ; la co-décision, qui invite les acteurs à choisir les actions qui vont être mises en œuvre dans le PAT.

Plus d'information sur le site de Comédie : <https://www.comedie.org/etapes/quest-ce-que-la-concertation/>

La concertation dans les PAT en 8 questions

Question 1 : Pourquoi élaborer un Projet Alimentaire Territorial de manière concertée ?

L'alimentation est un sujet plutôt peu conflictuel par rapport à d'autres domaines sur lesquels les dispositifs de concertation se sont fortement développés, tels que la restauration des milieux naturels ou l'implantation de grandes infrastructures. L'objectif de la concertation dans les PAT, en particulier dans les projets alimentaires transversaux (voir [RnPAT, 2018, p. 10¹](#)), est donc moins de favoriser l'adhésion des acteurs au projet que de les mobiliser pour relever ensemble le défi d'une meilleure alimentation sur le territoire.

L'alimentation est un enjeu dans lequel peut s'investir une grande pluralité d'acteurs, représentant les différents maillons du système agricole et alimentaire. Leurs actions peuvent porter sur des sujets très divers : la transformation des systèmes de production, la gestion du foncier agricole, l'approvisionnement de la restauration collective, le développement des circuits courts, la sensibilisation des publics à l'alimentation durable, la lutte contre la dénutrition des personnes vulnérables, etc. Si l'alimentation génère donc relativement peu de conflits, ce foisonnement d'initiatives représente un défi dans la mise en place de projets alimentaires territoriaux cohérents. Co-construire un PAT avec l'ensemble des acteurs impliqués ou concernés par l'alimentation peut alors permettre une meilleure interconnaissance des acteurs et une mise en musique des actions de chacun dans une stratégie commune.

De plus, même si l'alimentation est un objet fédérateur, elle reste un sujet très ancré dans des pratiques, dans l'affect et dans l'identité des gens, ce qui peut créer des points de blocage. Un décalage existe parfois entre les attentes de différents acteurs ou entre leurs ambitions et les contraintes du territoire et de ses ressources. Dans le domaine de la restauration collective, la mise en place d'un approvisionnement en 100% local et/ou biologique souhaité par certains acteurs peut être difficilement réalisable sur le court terme, au regard des filières agricoles et des infrastructures en place sur le territoire. La création de filières territorialisées soulève ainsi de nombreuses questions sur le prix et la qualité des produits, l'organisation du transport et de la logistique et la mise en relation de l'offre et de la demande. La concertation est alors nécessaire pour gagner en efficacité. Elle permet entre autres de sensibiliser et de former les différents acteurs, afin que chacun dispose

¹ Réseau National des PAT. 2018. *Co-construire votre projet alimentaire territorial. Repères et points de vigilance*. 24 pages. https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/rnpat11-reperes-vigilances-juil-2018_cle443353.pdf

d'un bagage de connaissances commun sur ces enjeux nouveaux, et d'accompagner une prise de conscience des contraintes de chacun.

Enfin, la concertation vise également à mobiliser et à intégrer les populations exclues. Il ne s'agit pas seulement d'identifier et mettre en œuvre des actions à destination de ces publics mais bien de définir avec eux les enjeux du PAT et co-construire ensemble des pistes d'actions.

Question 2 : Sur quoi peut porter la concertation dans les PAT ?

La co-construction avec les acteurs peut avoir lieu à différents moments dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un PAT et aboutir à plusieurs types de productions. Ce travail collectif peut porter sur :

Le diagnostic partagé :

- L'élaboration d'un état des lieux du système agricole et alimentaire du territoire (ressources, pratiques, etc.). Ce diagnostic partagé constituera un socle de connaissances commun entre les acteurs.
- Un exercice de prospective pour définir un futur souhaité pour l'alimentation sur le territoire à partir des attentes de chacun. Il s'agit ici de définir une vision spécifique au territoire, qui prend en compte son histoire, sa culture et son identité.
- Le partage des besoins et contraintes de chaque acteur.

L'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action :

- L'identification et la priorisation des enjeux ou orientations du PAT.
- L'élaboration de pistes d'actions pour répondre à chaque enjeu et l'identification d'actions existantes et leur mise en cohérence.

La mise en œuvre des actions qui peut être menée par des groupes de travail thématiques.

- Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions : des indicateurs de réussite peuvent être choisis collectivement pour chaque action (par exemple : sur l'enjeu du gaspillage alimentaire, la réduction du volume de déchets organiques produits dans les structures de restauration collective).
- L'évaluation de la démarche de concertation

Deux exemples de démarches de concertation dans le cadre de l'élaboration de PAT :

- [Construction du projet Vers une alimentation Couleur Royans-Vercors](#)
- [Elaboration du Plan Agricole et Alimentaire de Seyssins et Seyssinet-Pariset](#)

Question 3 : Comment faciliter le dialogue entre différents acteurs autour d'un Projet Alimentaire Territorial ?

Des moments-clés du dialogue :

- Les temps d'interconnaissance : ils permettent la rencontre d'acteurs d'une même catégorie socio-professionnelle (ex : agriculteurs) ou de catégories différentes (ex : élus et habitants). Ces temps visent à conduire à une meilleure compréhension des besoins et des contraintes de chacun et, parfois, à l'initiation de coopérations entre acteurs. Pour faciliter la prise de

parole de tous, il est important de mettre l'ensemble des participants sur un même pied d'égalité, par exemple en passant par le registre des ressentis plutôt que de l'expertise, à travers des exercices tels que le photolangage. Diversifier les méthodes d'animation (brise-glaces, jeux, ateliers en petits groupes) facilite également l'expression de tous.

Exemple : [La soirée de partage du diagnostic auprès des acteurs professionnels de Seyssins et Seyssinet-Pariset](#) a notamment permis aux agriculteurs nouvellement installés de rencontrer les exploitants déjà en activité sur le territoire des deux communes et d'initier des projets en coopération.

- Les temps de sensibilisation et d'information : ils visent à faire découvrir la complexité liée aux systèmes agricoles et alimentaires et à leurs transformations. Ces temps permettent en particulier une prise de conscience de la temporalité des Projets Alimentaires Territoriaux et des contraintes particulières au territoire et à ses acteurs.
- Le partage des études de diagnostic : ils apportent une base de connaissances objectivées sur la situation du territoire, que les acteurs peuvent s'approprier et qui peut être mise en débat.

Exemple : [la réunion publique organisée dans le cadre du projet Vers une alimentation Couleur Royans](#), qui a couplé partage du diagnostic avec les parties prenantes et exercices de co-construction de la stratégie alimentaire territoriale.

- Les moments-clés de la vie démocratique, tels que les débuts ou fins de mandats électoraux : ces moments peuvent ouvrir (ou fermer) des opportunités d'engagement de la part des élus dans une démarche de concertation.

Proposer un cadre sécurisant aux parties prenantes :

Il s'agit de clarifier les étapes du processus, ainsi que les rôles et responsabilités de chacun, en particulier la latitude laissée aux participants dans la décision finale sur le choix des axes de travail et les actions à mettre en œuvre. Le cadre doit être cependant suffisamment souple pour s'adapter aux incertitudes et aux imprévus, qui peuvent être démotivants pour les parties prenantes.

Question 4 : Comment mobiliser les acteurs sur toute la durée du processus ?

Mobiliser les élus :

La volonté des élus et leur capacité à s'engager sont décisives dans le bon déroulement de la concertation et à la mise en place des actions qui en résultent. Il s'agit également que les élus engagés sur la question de l'alimentation soient considérés comme légitimes aux yeux des autres décideurs et soient donc entendus et suivis. La mobilisation des élus rejoint la problématique des ressources financières nécessaires à la mise en place de la démarche (voir question 7). Sans engagement financier dans le dispositif de concertation, les communes peuvent ne pas se sentir responsables de l'issue du projet. La concertation peut alors s'achever sans décision prise quant à la suite du projet. Il est donc important de formaliser l'adhésion des élus à la mise en place d'une réflexion en concertation avec les citoyens, par une délibération et au moins un accord de principe ou un engagement de moyens humains ou financiers dans la démarche. Tenir l'ensemble des élus informés des évolutions du projet est nécessaire pour maintenir leur niveau d'engagement tout au long de la démarche.

Des questions restent néanmoins à approfondir : comment sensibiliser les élus aux enjeux de la concertation dans les PAT ? Quelles modalités d'actions de sensibilisation peuvent être mises en place (formations, porteurs de parole, témoignages d'autres élus, etc.) ?

Mobiliser les autres parties prenantes :

La concertation dans les PAT a la particularité de concerner un grand nombre d'individus (habitants, parents d'élèves, petits commerçants et artisans, agriculteurs), en plus de collectifs et structures organisés habituellement impliqués dans des processus participatifs. Les porteurs de démarches de concertation constatent qu'il est plutôt facile de contacter des individus mais que l'organisation des temps de concertation peut être complexe car les différentes personnes conviées peuvent être peu disponibles, notamment pour participer à des réunions en journée. Entretenir la mobilisation d'individus sur le long terme peut également être difficile.

Des « alliés » peuvent être identifiés parmi les acteurs et prendre un rôle de relais auprès des institutions et des réseaux locaux.

Il est important d'engager dans la concertation les acteurs militants, qui vont porter une ambition de changement du système en place, mais aussi des acteurs des circuits conventionnels, tels que les grossistes, pour pouvoir bénéficier de leurs ressources (compétences, savoirs, relations, équipements). Une fois mobilisés, ces acteurs peuvent avoir un rôle clé à jouer dans l'organisation de nouvelles filières ou autres dispositifs.

Comment favoriser la mobilisation ?

- Diversifier les modalités d'animation et d'échanges (réunions publiques, forums, échanges bilatéraux, formations, visites de terrain, mailing lists, etc.). Les animations dans l'espace public (ex : spectacle de rue, porteur de parole) peuvent être intéressantes pour impliquer une grande diversité de publics, y compris ceux qui participent habituellement peu aux réunions plus classiques de concertation.

Exemple : [le porteur de parole et le spectacle déambulatoire organisés dans la phase de diagnostic auprès des habitants de Seyssins et Seyssinet-Pariset.](#)

- Proposer des temps de concertation intéressants sur le fond et la forme, avec des outils d'animation participatifs ou ludiques et entretenir une ambiance conviviale. Si des rafraîchissements sont proposés, il est important de s'assurer de leur cohérence par rapports aux enjeux du PAT, en mettant par exemple en avant des produits locaux et de qualité.
- Adapter les modalités d'organisation des temps forts aux participants (horaires de disponibilités, distance géographique).
- Faire des retours réguliers sur les avancées du projet, en évitant toutefois le trop-plein d'informations.
- Démarrer quelques actions en parallèle de la concertation, afin d'être rapidement dans le concret.
- Faire signer aux parties prenantes un engagement moral ou une charte de la participation, qui précisent les rôles et responsabilités de chacun, tels que définis dans le cadre de la concertation.

La question de la mobilisation des populations exclues ou précaires reste à explorer. Comment mieux impliquer ces publics, afin qu'ils participent pleinement à la co-construction du PAT ? Quelles méthodes d'animation spécifiques mettre en place pour éviter leur auto-exclusion ? Quels acteurs-relais impliquer dans la démarche pour toucher ces publics ?

Pérenniser la mobilisation après la construction du plan d'action :

Les acteurs peuvent être mobilisés dans la phase de mise en œuvre des actions, au sein de groupes-chantiers. Ces groupes-chantiers seront en charge d'affiner les pistes d'actions, d'en assurer la mise en œuvre opérationnelle et le suivi, en élaborant et évaluant collectivement des indicateurs de réussite.

Exemple : [Groupes-chantiers de la stratégie alimentaire du Royans-Vercors](#)

Des réunions publiques de suivi des actions peuvent également être proposées pour présenter les avancées du projet à l'ensemble des acteurs de la concertation et les faire participer aux réflexions sur certaines actions.

Exemple : [Réunion de suivi des actions de la stratégie alimentaire du Royans-Vercors](#)

Question 5 : Quels outils pour animer les différents temps de concertation, du diagnostic à la mise en œuvre des actions ?

Un panel d'outils d'animation est proposé sur la plateforme de ressources et de retours d'expérience suivante : <https://wiki.agate-territoires.fr/patvercors/?PageOutils>

De nombreuses techniques peuvent être adaptées d'outils d'éducation populaire :

- Etape du diagnostic :
 - Les enquêtes téléphoniques ou les questionnaires papier ou numériques pour interroger les acteurs sur leurs pratiques actuelles et les engagements qu'ils souhaiteraient prendre à l'avenir
 - Les ateliers de prospective d'exploration de scénarios pour l'avenir de l'alimentation sur le territoire : [exemple de l'atelier développé dans le cadre du diagnostic du Royans](#)
 - Les outils de recueil de représentations tels que [le photolangage](#)
 - Le porteur de parole pour recueillir les visions de l'alimentation directement auprès des acteurs : [exemple du porteur de parole de Seyssins et Seyssinet-Pariset](#)
- Etape de partage du diagnostic :
 - Outils pour faciliter l'interconnaissance : [outil bingo sur la thématique alimentation](#)
 - Le spectacle déambulatoire, qui permet de faire découvrir l'offre de produits locaux et de qualité aux habitants. Exemple du [spectacle proposé aux habitants de Seyssins et Seyssinet-Pariset](#).
- Etape d'élaboration de la stratégie agricole et alimentaire et de construction du plan d'actions :
 - Outils de priorisation des enjeux : [votes par cartons ou gommettes](#)
 - Outils permettant l'analyse des enjeux et l'émergence collective de solutions : [le Gro Débat](#), [le World Café](#)

- Rédaction de fiches-actions : [exemple de trame de fiche-action développée dans le cadre du plan alimentaire et agricole de Seyssins et Seyssinet-Pariset](#)

Question 6 : Dans quelle mesure les décisions finales intègrent-elles les propositions de l'ensemble des parties prenantes ? Peut-il réellement y avoir co-construction ?

Le guide du RnPAT « Co-construire votre projet alimentaire territorial. Repères et points de vigilance » (RnPAT, 2018, p. 13) suggère que la co-construction basée uniquement sur des méthodes de démocratie participative, telles que le Forum ouvert, peut être limitée car « [d]ans la pratique [...] le pouvoir technique et la primauté décisionnelle de la collectivité porteuse de projet apparentent plus les forums ouverts à une concertation approfondie qu'à une réelle co-construction du PAT par les parties prenantes ». Le guide ajoute que l'auto-exclusion de certains acteurs de ce type de dispositif participatif, notamment celle des grands acteurs économiques, peut restreindre l'appropriation du projet à un cercle d'acteurs militants et en limiter les impacts. Les expérimentations menées dans le cadre du projet « Accompagner la transition alimentaire par l'expérimentation de démarches participatives dans des PAT locaux » soulignent la posture-clé des collectivités porteuses, en tant que « chef d'orchestre facilitateur » de la concertation (RnPAT, 2018, p. 13). Ce sont elles qui animent les instances de pilotage (COFIL, COTECH), à l'interface entre les instances de concertation, ouvertes à tous, et les décideurs et qui s'assurent de l'appropriation et de la réelle prise en compte des productions de la concertation (propositions d'axes de travail, d'actions prioritaires ou de scénarios) par ces derniers. Elles œuvrent également à la mobilisation de l'ensemble des acteurs et veillent en particulier à la participation des partenaires indispensables à la mise en œuvre effective du plan d'action. La co-construction reste cependant limitée aux acteurs effectivement mobilisés, certaines catégories pouvant être moins représentées selon les méthodes choisies. On observe par exemple dans les expérimentations une sous-représentation des grossistes, petits commerçants et artisans dans les réunions de concertation, ce qui explique peut-être que relativement peu d'initiatives à destination de ces publics se retrouvent inscrites aux plans d'action.

Question 7 : Quelles sont les ressources nécessaires pour mener une démarche participative dans le cadre d'un PAT ?

L'ingénierie et l'animation du processus de concertation nécessitent un investissement en moyens humains importants qui peut être difficile à déployer pour de petites communes. Ces missions sont souvent confiées à des agents de collectivité dont ce n'est pas le seul rôle. Cet investissement ne doit pas être sous-estimé et il est important de valider politiquement les moyens humains et financiers qui seront alloués à la conduite de la démarche avant son démarrage. Il s'agit à la fois de mobiliser du temps de travail mais aussi des compétences relatives à la communication (cadre des messages et réalisation des outils pour promouvoir le projet, ses événements et ses avancées) et au pilotage de dispositifs participatifs et d'animation pour faire vivre les temps forts de la concertation. Il s'agit aussi de réunir des savoir-faire spécifiques, tels que la conception et l'analyse d'enquêtes, et une connaissance suffisante des contours et développements de la réglementation, puisqu'elle peut constituer un point d'appui important pour mobiliser les acteurs. Un accompagnement peut être particulièrement précieux pour aider à construire le processus, identifier ou élaborer les outils participatifs les plus adaptés aux différentes étapes et publics et, enfin, animer les temps de face-à-face avec les acteurs.

Exemple : le PNR de Chartreuse, les communes de Seyssins et Seyssinet-Pariset et la Communauté de Communes du Royans-Vercors ont été accompagnés par le PNR du Vercors et l'URCPIE AuRA/CPIE Vercors dans l'élaboration de leur démarche participative et l'organisation des temps forts de la concertation. Les porteurs de projets ont apprécié la diversité des outils proposés pour faire participer les différentes parties prenantes et l'appui à l'animation des temps de concertation. L'accompagnement a également été source de motivation pour les porteurs de projets et a impulsé une dynamique tout au long de la mise en œuvre de leur démarche.

Des guides et outils d'aide à la décision ont été produits pour assister les porteurs de PAT dans leur recherche de financement :

- Guide méthodologique du RnPAT« Construire une stratégie de financement d'un projet alimentaire territorial » : <https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2018/09/rnpat11-guidefinpat-2018.pdf>
- Outil d'aide à l'identification des sources de financement de Cap Rural : <http://www.caprural.org/des-ressources/financement-de-projets/financements/5998-financer-un-projet-alimentaire-sur-un-territoire>

Question 8 : Quelle est l'échelle la plus pertinente pour construire un PAT de manière concertée ?

Il est reconnu qu'il n'y a pas « d'échelle pertinente en soi : l'important réside dans la cohérence entre le projet, son porteur et le périmètre » (RnPAT, 2018, p. 8). Cependant, les Projets Alimentaires Territoriaux visent à amener des changements dans les systèmes agricoles et alimentaires sur l'ensemble d'un territoire. Il s'agit donc généralement de travailler à une échelle plus large que lors de processus de concertation ciblés sur un espace naturel ou un projet local. Ainsi, les PAT sont souvent entrepris à une échelle supra-communale mais une articulation avec le niveau communal peut permettre de gagner en efficacité.

Le niveau communal est souvent le plus pertinent pour mobiliser les acteurs, en raison d'une plus grande proximité sociale et relationnelle. Les services communaux sont plus facilement identifiables comme interlocuteurs sur la question de l'alimentation et de l'agriculture, même sur des sujets qui ne sont pas du ressort de la commune, comme la gestion du foncier agricole. Les acteurs peuvent également se sentir plus concernés, si la concertation est menée à cette échelle très locale.

L'enjeu pour les petites communes reste toutefois de mutualiser leurs ressources d'ingénierie. Cela peut être organisé de commune à commune, dans des dispositifs de coopération entre collectivités voisines partageant des contextes et enjeux similaires.

Exemple : les communes voisines de Seyssins et Seyssinet-Pariset ont mené ensemble la démarche de concertation pour élaborer leur PAT. Elles ont ainsi pu mutualiser les moyens humains, afin d'assurer l'animation de la concertation et la mobilisation des acteurs tout au long de la démarche. Voir [la fiche détaillée du projet](#).

Cette mutualisation peut également reposer sur des coopérations à l'échelle plus large des EPCI ou des territoires (ex : Pays, Parcs Naturels Régionaux), voire dans des partenariats inter-territoires. Ces dynamiques permettent d'accéder à des sources de financement intéressantes pour des communes disposant de peu de moyens humains pour trouver des partenaires financiers et répondre à des appels à projets. Ces financements à l'échelle intercommunale ou interterritoriale peuvent alors être

mobilisés pour accompagner des projets locaux pilotes et organiser des actions d'échanges de pratiques et d'essaimage.

Exemple : le projet « Accompagner la transition alimentaire par l'expérimentation de démarches participatives dans des PAT locaux » piloté par le PNR Vercors, en partenariat avec l'URCPIE AuRA, Grenoble Alpes Métropole et le PNR de Chartreuse, a permis d'accompagner trois territoires participant au PAiT du bassin grenoblois, dans la conception et l'animation de dispositifs de concertation. Au cours de trois journées collectives inter-territoires, les porteurs de projet ont pu échanger sur leurs réussites et difficultés et co-construire leur démarche, sur la base d'une méthodologie commune. A l'issue de ce projet, l'objectif est d'essaimer les méthodes et outils expérimentés auprès d'autres territoires participant à la dynamique de PAiT.

Néanmoins, certains sujets tels que le foncier agricole ou la mise en place de structures et d'outils de transformation et de commercialisation (abattoirs, légumeries, plateformes de proximité, etc.) nécessitent une réflexion et une mise en œuvre à grande échelle (intercommunale ou inter-territoire). Ceci nécessite une articulation des visions et attentes des élus communaux avec celles des élus intercommunaux. Un des enjeux de la concertation dans les PAT est donc de mobiliser les élus communaux dans des instances de dialogue intercommunales.

Le chevauchement des échelles communales et intercommunales pose cependant certains problèmes dans la mise en place des dispositifs de concertation. Dans le contexte par exemple de l'emboîtement de PAT communaux et de stratégies de métropoles ou d'agglomérations, comment organiser la concertation pour éviter de sur-solliciter les acteurs et comment intégrer les résultats de la concertation à ces différentes échelles ?